

Linky : des attaques injustifiées contre Maire info

A nos lecteurs

Plusieurs communes ont reçu des mails émanant d'un conseiller municipal de Saint-Macaire en Gironde, Stéphane Lhomme, mettant en cause les articles que *Maire info* a consacré au déploiement des compteurs communicants Linky. Cet élu a mis en place un site internet pour mener une campagne de refus de l'installation de ces compteurs.

Par deux fois au moins, Stéphane Lhomme a fait état d'articles de *Maire info* sur son site, en détournant son nom - transformé en « Maire in-faux » - et en qualifiant le contenu de nos articles consacrés à Linky de « mensongers », de « malhonnêtes », allant jusqu'à écrire que *Maire info* et l'AMF étaient « clairement au service des industriels », qu'ils cherchaient à « faire pression » sur les maires et à les « intimider ».

Les assertions de M. Lhomme sur le contenu des articles de *Maire info* relèvent de la diffamation.

Il mène également une véritable campagne contre *Maire info* en envoyant ses articles à de nombreux maires, comme plusieurs d'entre eux nous l'ont rapporté.

Nous laisserons nos lecteurs juger eux-mêmes du contenu de nos articles sur Linky, et du fait qu'à aucun moment la rédaction de *Maire info* n'a pris position « pour ou contre » le principe des compteurs communicants. Le rôle de *Maire info*, « quotidien d'information à destination des maires, des présidents de communauté et des acteurs publics », est d'informer objectivement et en toute transparence ses lecteurs des positions de l'État et de juristes sur d'éventuelles délibérations « anti-Linky ». Nous avons ainsi, au fil des mois, donné à nos lecteurs le point de vue d'un cabinet juridique mandaté par la FNCCR (29 février 2016), de représentants de l'État à une table ronde de l'Assemblée nationale (18 mai 2016), du Conseil d'État (26 mars 2013), de la DGCL (12 juillet 2016), du tribunal administratif de Nantes (12 juillet 2016) et du ministre de l'Intérieur (1er septembre 2016). *Maire info*, sans prendre position sur le fond - car ce n'est pas son rôle - a rendu compte du fait que l'État mettait en garde les maires contre le fait de s'opposer à une obligation légale.

Maire info a également rendu compte de l'opposition d'un certain nombre de maires et de parlementaires à Linky (18 février 2016), et du fait que l'AMF, loin de prendre position « pour les industriels », a plusieurs fois demandé à l'État de clarifier sa position à propos des nuisances éventuelles des compteurs Linky, de « mieux informer les maires et les habitants » et de clairement indiquer aux maires « quelles sont les limites de leurs capacités à agir dans ce domaine » (*Maire info* du 24 mars 2016).

Nous ne pouvons accepter que M. Lhomme détourne le nom ou le contenu de *Maire info*, ni qu'il affirme que nos comptes-rendus sont « mensongers », et encore moins qu'il diffame les membres de sa rédaction en les accusant d'être à la solde des industriels.

La rédaction de *Maire info* a trouvé utile de faire le point sur ce sujet avec ses lecteurs. Quant à l'AMF, elle annonce ce matin qu'elle se réserve le droit de recourir à tous moyens légaux pour faire cesser ces diffamations.

La rédaction